

STAGE DE FIN D'ÉTUDES

Chargé de mission - Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Chloé ABIVEN

Tuteur académique : Éric THOMAS
Tuteur professionnel : Laetitia COSTES

Qu'est-ce qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ?

Une OPAH est une **offre de service** mise en œuvre par une collectivité dans le but de favoriser le développement de leur territoire par la **requalification de l'habitat privé ancien**. Financée en partie par l'**Anah** (Agence Nationale de l'Habitat), elle propose une **ingénierie et des aides financières** aux propriétaires privés sous condition de revenus pour leurs travaux d'**amélioration énergétique**, d'**adaptation** aux situations de handicap ou de vieillissement ou encore de sortie d'**habitat indigne et dégradé**.

Grandes étapes

Sélection du bureau d'études

Oct. 2018

- Dossier de Consultation des Entreprises
- Procédure de marché public
- Délibération du Conseil Communautaire

Etude pré-opérationnelle

Mars 2019

- Etude statistique
- Calibrage opérationnel de l'OPAH
- Elaboration du programme d'actions

Suivi-animation de l'opération

Sept. 2019

- Accompagnement des ménages
- Actions de repérage / Réunions publiques
- Attribution de subventions

Déc. 2022

Déroulé de l'étude pré-opérationnelle

Identification du potentiel d'amélioration :

- ☐ Collecte des fichiers auprès des partenaires
- ☐ Traitement de données statistiques par le bureau d'études : fichiers fonciers, INSEE, registre des copropriétés, etc.
- ☐ Présentation en comité technique aux partenaires : DDT (Direction Départementale des Territoires), ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat), AURA (Agence d'Urbanisme de la Région Angevine), etc.

Calibrage du dispositif :

- ☐ Publics cibles : propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, copropriétaires
- ☐ Volets d'action : rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie, copropriétés fragiles et dégradés, habitat indigne et dégradé
- ☐ Objectifs quantitatifs par an et par volet d'action
- ☐ Conditions d'éligibilité : plafonds de revenus, critères qualitatifs des travaux
- ☐ Enveloppes financières : taux d'aide, plafonds, répartition entre les financeurs

→ Validation en comité de pilotage par les élus référents

Calage opérationnel :

- ☐ Concertation des acteurs du dispositif : atelier d'acteurs, entretiens individuels
- ☐ Plan de communication : visuels, planning, événements, lieux d'affichage
- ☐ Rédaction des conventions : conventions avec l'Anah et autres financeurs, règlement, délibération, notes de synthèse aux élus
- ☐ Présentation aux instances officielles : commissions thématiques, conseil communautaire, réunions en commune

→ Adoption en conseil communautaire

Carte des potentiels d'amélioration par commune

Communes à enjeux ponctuels / potentiel d'amélioration modéré
Potentiel statistique plus limité sur les différents volets en proportion
8 communes

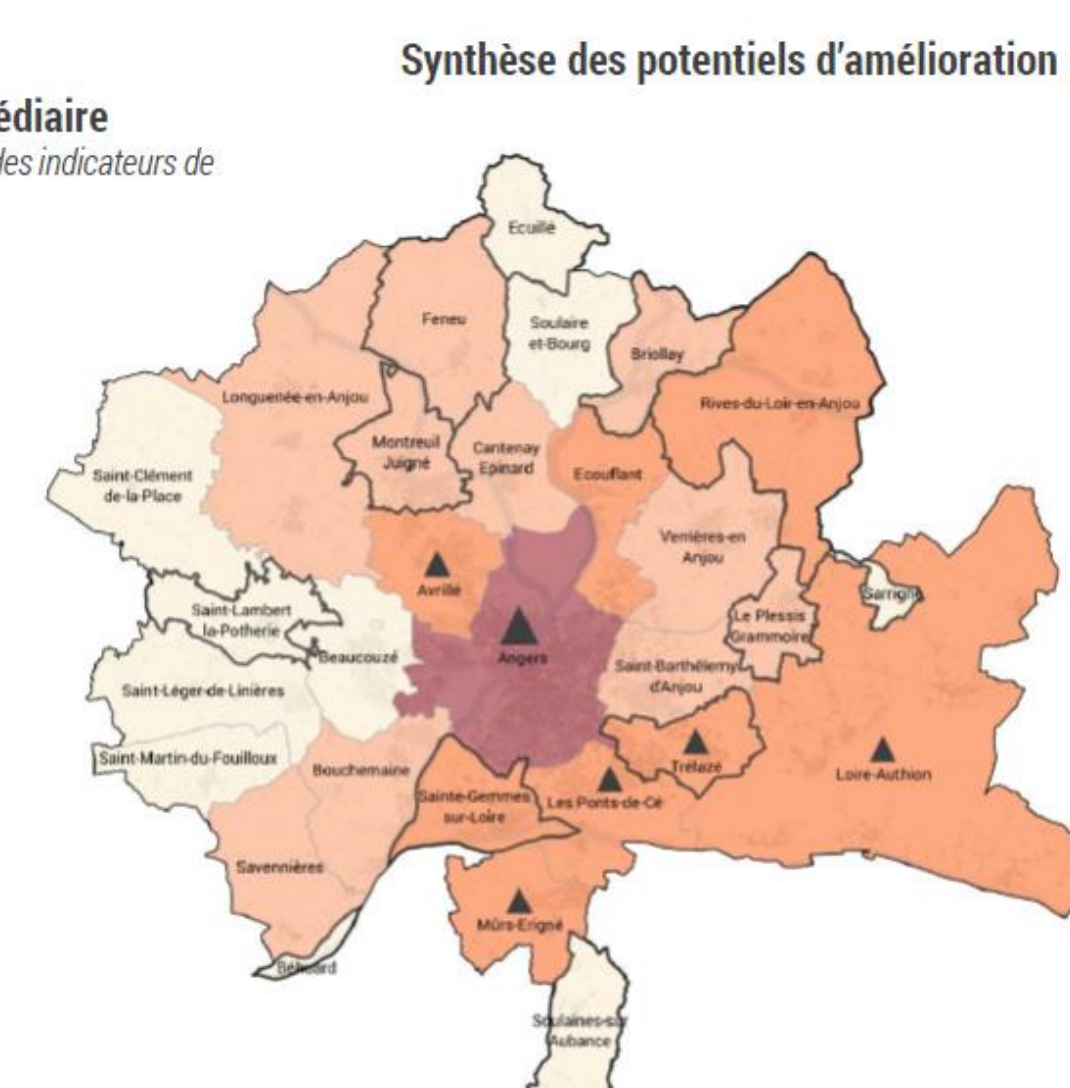
Communes avec un potentiel d'amélioration intermédiaire
Potentiel d'intervention essentiellement énergétique/autonomie avec des indicateurs de fragilité dans la moyenne d'ALM
10 communes

Communes avec un potentiel d'amélioration important sur le volet énergie
Potentiel d'intervention essentiellement énergétique : parc énergivore supérieur à la moyenne d'ALM
8 communes

Commune avec un potentiel d'amélioration important sur toutes les thématiques
Angers

Potentiel plus important de ménages éligibles
Ménages éligibles et dépassant de 25% le seuil d'éligibilité supérieurs à 2/3 (moyenne d'ALM)
10 communes

Communes avec un potentiel d'amélioration sur le parc locatif



Critères pris en compte : PPH, part de logements construits avant 2000, part de logements construits avant 1975, propriétaires éligibles à l'Anah, proportion de logements locatifs construits avant 2 000, part de ménages > 75 ans, copropriétés potentiellement éligibles au programme Habiter Mieux Copropriété
Source : Filocom 2015, RNC 2019

Visuel affiche et document d'appel



Rôle d'un chargé de mission OPAH

- ✓ Suivi des rendus du bureau d'études
- ✓ Organisation et préparation des instances de pilotage
- ✓ Mise en dynamique des partenariats
- ✓ Suivi technique, financier et administratif de l'opération

- ✓ Mise en cohérence avec la politique globale de la collectivité
- ✓ Articulation avec les services locaux de l'Anah et l'Etat
- ✓ Coordination opérationnelle avec les projets en cours
- ✓ Recherche de solutions innovantes et compétitives